



### **1- Activer son Compte Personnel de Formation**

Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à activer votre espace personnel sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

Ceci vous permettra notamment d'accéder à votre tableau de bord CPF et de consulter vos crédits disponibles.

Pour effectuer cette étape, vous devez disposer d'une adresse Email valide et vous munir de votre numéro de Sécurité sociale.

Rendez-vous sur la page d'accueil du site et cliquez sur « Création de compte »

Remplissez ensuite les différents formulaires qui s'affichent :

- Votre identité
- Vos informations professionnelles
- Vos moyens de contact
- Vos coordonnées
- Votre mot de passe.

### **2- Générer son identité numérique**

Depuis le mois d'octobre 2022, il est nécessaire de posséder une identité numérique pour acheter une formation éligible au CPF. Si vous n'en avez pas, nous vous invitons à la demander dès maintenant.

En fonction du mode de validation choisi (par Internet ou auprès du personnel de La Poste) cela peut prendre entre 24 heures et plusieurs jours.

Votre identité numérique vous permettra notamment d'accéder aux services de FranceConnect+. Vous pourrez également vous en servir ultérieurement pour vous connecter à votre espace personnel Mon Compte Formation.

Téléchargez gratuitement l'application mobile L'Identité Numérique La Poste : [lidentitenumérique.laposte.fr](http://lidentitenumérique.laposte.fr) et créer votre compte en suivant les différentes étapes.

📍 N'hésitez pas à vous rendre en agence La Poste pour vous guider dans cette démarche.

### **3- Sélectionner la formation de son choix**

Une étape cruciale avant de constituer votre dossier CPF consiste à trouver la formation qui répondra à votre projet professionnel.

Sur Mon Compte Formation, vous pouvez consulter les offres disponibles via le moteur de recherche interne (bouton « chercher » dans le menu en haut à droite).

Vous pouvez ensuite indiquer en quelques mots clés la thématique de la formation qui vous intéresse.

**Bon à savoir** : il est possible d'affiner sa recherche à l'aide de filtres (prix, organisme de formation, évaluation des bénéficiaires, nombre d'heures...).

✈ Pour davantage d'information, n'hésitez pas à nous contacter pour vous guider dans votre projet et pour les dates possibles de réalisation.

#### **4- Participation financière obligatoire**

Cette participation financière obligatoire d'un montant de 100€ est appliquée depuis le 02 mai 2024 pour tout achat d'une formation sur Mon Compte Formation.

Elle est automatiquement prise en compte lors de l'achat sur la plateforme.

Le règlement s'effectue par Carte Bancaire directement en ligne sauf en cas d'exonération.

Les publics exonérés sont :

-les demandeurs d'emploi

-les titulaires d'un financement de la part de leur employeur, pour les financements versés à compter du 02 mai 2024

-les titulaires qui bénéficient d'un financement de la part de leur OPCO, d'un accord de branche, d'un accord de groupe...

-les titulaires qui mobilisent leurs droits dans le cadre de leur Compte professionnel de prévention (C2P)

-les titulaires qui bénéficient d'un abondement « accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP)

Si vous ne remplissez pas les conditions pour en être exonérés, il n'y a que votre employeur ou leur OPCO qui pourront prendre en charge cette participation c'est à dire vous rembourser les 100€ une fois l'inscription en formation finalisée et le paiement directement en ligne par Carte Bancaire réalisé.

#### **5- Abondement**

Si le prix de la formation reste supérieur au montant de vos droits CPF, vous demandez directement en ligne que le reste à payer soit pris en charge soit par France Travail si vous êtes demandeur d'emploi.

Si la prise en charge est acceptée par France Travail, votre inscription est automatiquement validée.

S'il y a refus vous devrez payer directement en ligne par Carte Bancaire le solde à régler.

Si vous êtes salarié, vous pouvez demander à votre employeur de financement le reste à charge.

🔍 Pour davantage d'information, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute !